Accusé de réception en préfecture
036-200018521-20230502-DEL-2023-03-15-DE
Date de télétransmission : 02/05/2023
Date de réception préfecture : 02/05/2023

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'An deux mille Vingt-Trois le douze Avril, à Dix Huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val de Bouzanne s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de BUXIERES D'AILLAC, sous la Présidence de Monsieur Christian ROBERT, Président.

Date de convocation : 5 Avril 2023
Nombre de Délégués : 28
En exercice : 28
Présents : 24
Dont : titulaires : 24 - suppléants : 0
Est nommé secrétaire de séance : Marie-Annick BEAUFRERE

PRESENTS : ***Buxières d'Aillac :*** Didier GUENIN ; ***Cluis*** : Didier FLEURY, Mélissa PENOT, Jean-Pierre DALOT, Francis DAVIER; ***Fougerolles*** : Arnaud DENORMANDIE, Philippe BAILLY; ***Gournay*** : 0 ; ***Lys Saint Georges*** : Olivier MICHOT; ***Maillet*** : Madame Magalie BOUQUIN; ***Malicornay*** : Jean-Paul BALLEREAU; ***Mers Sur Indre*** : Christian ROBERT, Jean-Marc LAFONT, Hélène BEHRA; ***Montipouret*** : Marie-Christine MERCIER, David DORANGEON; ***Mouhers*** : 0; ***Neuvy Saint Sépulchre*** : Guy GAUTRON, Cécile PLANTUREUX, Jean-Marie BOFFEL, Marie-Annick BEAUFRERE, Philippe ROUTET, Delphine CHAUVAT, Jean-Luc MATHEY ; ***Tranzault*** : Philippe VIAUD, Chantal HIBERT.

Absents : ***Cluis : 0***, ***Gournay :*** Philippe BAZIN excusé, Bertrand SACHET excusé, ***Mers-Sur-Indre*** : 0 ; ***Montipouret*** : Mélina BARABÉ; ***Mouhers :*** Barbara NICOLAS ; ***Neuvy-Saint-Sépulchre*** : 0.

Monsieur Denis DESCOUX, délégué suppléant de la commune de MAILLET, est présent en tant qu'observateur.

Pouvoirs :

Monsieur Philippe BAZIN, délégué et Maire de la commune de GOURNAY, absent excusé, a donné pouvoir à Monsieur Christian ROBERT ;
Madame Barbara NICOLAS, déléguée et Maire de la commune de MOUHERS, absente excusée, a donné pouvoir à Monsieur Arnaud DENORMANDIE

*****

Délibération DEL.2023.03.15
Objet : BUDGET PRINCIPAL
Budget – décisions annexes
Achats de matériels – Commandes

Le Conseil Communautaire, sur proposition de Monsieur Arnaud DENORMANDIE, Vice-Président Délégué, à l'issue d'un vote donnant les résultats suivants :

Nombre de votants : 26 dont 2 pouvoirs
Abstentions : 0
Suffrages Exprimés : 26
Majorité absolue : 14

Accusé de réception en préfecture
036-200018521-20230502-DEL-2023-03-15-DE
Date de télétransmission : 02/05/2023
Date de réception préfecture : 02/05/2023

Pour : 26
Contre : 0

Décide d'acquérir les matériels suivants :

- Dalles de protection du sol du gymnase de NEUVY-SAINT-SEPULCHRE suivant devis de l'entreprise ARTDAN n° 0646/2022-SC du 19 juillet 2022 modifié compte tenu de la commande d'un seul chariot de transport, pour un prix total de 14 172 € HT soit 17 006,40 € TTC ;
- Un ordinateur portable affecté principalement au service « tourisme » de la CDC de capacité adaptée à l'utilisation de logiciels de création graphique pour un prix de 1 299,00 € TTC à INFORMATIQUE 36 selon devis du 3 mars 2023 ;

- Les matériels suivants à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de NEUVY-SAINT-SEPULCHRE : un bloc cuisine extérieure et un ensemble table et bancs pliables pour enfants de moins de 6 ans à commander chez HABA pour un prix total de 793,20 € TTC ; une table pliante et deux bancs pliants enfants de moins de 6 ans à MANUTAN COLLECTIVITES pour un prix total de 468,33 € TTC ; un but de foot et un potager utilisable en bac à sable à WESCO pour un prix total de 1 724,73 € TTC ;

- Le renouvellement de matériels et petits équipements à BABABOUM notamment : fauteuil à tablette, meuble de rangement, escabeau escamotable, des barrière de séparation pour les toilettes des enfants, … pour une somme totale de 2 332 € TTC ;

- L'achat d'un lave-vaisselle professionnel à RECREBEBE dans la limite d'une somme totale de 2 820 € TTC ;

- L'achat de matériels et petits équipements notamment pour la mise aux normes : cloisons de séparation dans les toilettes des enfants, escalier escamotable, tapis de motricité, draisiennes extérieures, porteurs, lit bas pliant, fauteuil à tablette, armoire de rangement, … dans la limite d'une somme totale de 2 104 € TTC ;

- Un logiciel de gestion du courrier (CERIGED) à CERIG pour le secrétariat à installer sur 4 postes de travail pour une somme de 3 420 € TTC.

Autorise Monsieur le Président à passer commande.

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME,
A NEUVY-SAINT-SEPULCRE, le 28 Avril 2023

Le secrétaire,
Marie-Annick BEAUFRERE

Le Président,
Christian ROBERT.

Communauté de Communes du Val de Bouzanne ★ 36230 ★

Communauté de Communes du Val de Bouzanne ★ 36 NEUVY ST SEPULCRE ★

Publié ou Notifié le : 02/05/2023

Le Président,

Communauté de Communes du Val de Bouzanne ★ 36230 ★